



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
		Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : CULTURE

Direction des Musées - Acquisitions d'œuvres – Demandes de subventions

Les acquisitions d'œuvres par le musée sont soumises à une procédure particulière. En effet, il est nécessaire pour la Ville d'engager l'acquisition d'une œuvre, avant de pouvoir solliciter une subvention et demander l'inscription de cette œuvre à l'inventaire réglementaire du musée.

La Ville de Dijon a engagé l'acquisition de plusieurs œuvres qui ont vocation à venir compléter les collections du musée des Beaux-Arts, pour une somme totale de 46.450 €.

Il s'agit des œuvres suivantes :

- Une sculpture en marbre réalisée par Jean Damppt (1854-1945), *Enfant à la pomme*, 1895. Jean Damppt est né à Venarey-les-Laumes (21). Il étudie à l'École des Beaux-Arts de Dijon, puis, en 1874, il entre à l'École des Beaux-Arts de Paris. En 1939, Jean Damppt fait don au musée de Beaux-Arts de Dijon d'une partie de son fonds d'atelier, positionnant celui-ci comme l'institution de référence pour son œuvre. Les acquisitions en lien avec ce sculpteur sont rares car ses œuvres passent peu en vente publique.

Cette œuvre a été acquise auprès de la galerie Robert Zehil (Monaco) pour 25 000 €. Elle a été présentée à la Commission scientifique inter-régionale d'acquisition de Bourgogne-Franche-Comté le 16 mai 2023 et a reçu un avis favorable.

- Une huile sur toile de Claude Garache (1930 - 2023), *Mayme*, peinte en 1973.

Exposée à la galerie Maeght dès le milieu des années 1960, la peinture de Claude Garache a séduit et intrigué de nombreux contemporains. Ses œuvres figurent dans des collections importantes en France et dans le monde (Centre Pompidou – musée national d'art moderne, musée d'art moderne de la Ville de Paris, Fonds national d'art contemporain, MoMA à New York...). Claude Garache n'est pas représenté dans les collections dijonnaises malgré un intérêt du collectionneur Pierre Granville dans les années 1970-1980. Au musée des Beaux-Arts de Dijon, sa peinture trouverait un écho immédiat avec les œuvres de la Nouvelle Ecole de Paris ainsi qu'avec les collections de sculpture des XIXe et XXe siècles.

Cette toile a été acquise auprès de l'artiste pour un montant de 15 000 €. Elle a été présentée à la Commission scientifique inter-régionale d'acquisition de Bourgogne-Franche-Comté le 16 mai 2023 et a reçu un avis favorable.

- Une sculpture en pierre de Pierre Vigoureux (1884-1965), *Eve*, datée de 1924.

Cette œuvre complétera le fonds de sculpture du musée dans lequel l'artiste bourguignon, ancien directeur de l'École des Beaux-arts de Dijon (1935-1942), n'est pas représenté.

Avec *Eve*, Pierre Vigoureux réalise l'une de ses œuvres importantes et démontre sa maîtrise de la taille monumentale. Le choix de la pierre de Bourgogne, particulièrement dure et difficile à travailler, lui permet d'illustrer son talent de tailleur et de défendre son attachement à la tradition des « tailleurs d'images » bourguignons.

L'acquisition de cette sculpture importante permettrait de compléter le fonds Pierre Vigoureux conservé au musée de la Vie bourguignonne et de faire entrer une œuvre de cet artiste dans les collections du musée des Beaux-Arts. Elle complèterait l'ensemble des sculpteurs bourguignons des XIXe et XXe siècles.

Cette œuvre a été acquise en vente publique auprès de la maison de vente Crait-Müller à Paris pour un montant de 6.450 €. Elle a été présentée à la Commission scientifique inter-régionale d'acquisition de Bourgogne-Franche-Comté en délégation permanente le 13 juin 2023 et a reçu un avis favorable.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de confirmer** l'acquisition par la Ville de Dijon d'une sculpture en marbre de Jean Damp, d'une huile sur toile signée Claude Garache, et d'une sculpture de Pierre Vigoureux au bénéfice du musée des Beaux-Arts
- **d'autoriser** leurs inscriptions à l'inventaire réglementaire du musée ;
- **de solliciter**, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour l'acquisition et les restaurations de ces œuvres ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 59 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN